

Prise de Position des Organisations de la Société Civile Africaine sur L'examen de Pékin+30



REMERCIEMENTS AUX OSC

Nous reconnaissons que ce travail a été rendu possible en nous appuyant sur les épaules d'innombrables et intrépides géantes féministes africaines dont les connaissances et la sagesse continuent de nous inspirer et de maintenir la flamme allumée.

Nous remercions vivement l'équipe qui a travaillé sans relâche pour faire de cette déclaration une réalité. Nous sommes reconnaissantes de la contribution et du soutien de chacun d'entre vous. Nous souhaitons remercier tout particulièrement **Esther Wambui Kimani** pour avoir dirigé le processus de rédaction. Nous remercions chaleureusement les personnes suivantes qui ont rédigé, revu et édité la déclaration : **Memory Kachambwa, Maureen Olyaro, Susan Nyabena, Zoneziwoh Mbonggulo-Wondieh, Amel Samoud EP Khamari, Tshanikati Tessa Ntshalintshali.**



Nous sommes déterminés à assurer la pleine jouissance par les femmes et les filles de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et à prendre des mesures efficaces contre les violations de ces droits et libertés.

- (Déclaration de Pékin, Alinéa 9)



CONTEXTE

Dans le cadre du processus relatif à l'examen de Pékin+30, le Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines (FEMNET) et l'ONG CSW Africa, en collaboration avec ONU Femmes, ont organisé conjointement un total de **13 consultations des organisations de la société civile** et des jeunes à travers l'Afrique, réunissant **3 136 participants** des cinq sous-régions. Ces consultations ont rassemblé des représentants nationaux, sous régionaux et régionaux d'organisations de défense des droits des femmes, de groupes de filles et de jeunes femmes, d'organisations internationales non gouvernementales, d'agences des Nations unies et d'autres partenaires soutenant l'avancement des droits des femmes et des filles en Afrique orientale, centrale, occidentale, du Nord et australe.

Cette déclaration de position des réunions consultatives donne un aperçu des principales questions relatives au thème de cette année : ***l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et de la plate-forme d'action de Pékin***. Elle reconnaît les progrès accomplis, identifie les lacunes importantes et présente les recommandations des femmes et des filles africaines.



PRÉAMBULE

Nous, plus de 300 femmes, filles et personnes de genre différentes de 55 États membres africains représentant les droits des femmes et les organisations de la société civile dans toutes leurs diversités, provenant des 5 sous-régions d'Afrique et de la diaspora, nous sommes réunies à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 30 au 31 octobre 2024 pour examiner les progrès et les défis de la mise en œuvre de la Déclaration de Pékin et de la Plateforme d'action (BDPfA), ainsi que les progrès et les défis de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Pékin (BDPfA).

Applaudir les engagements pris par les gouvernements dans la mise en œuvre de la déclaration et de la plate-forme d'action de Pékin¹ (BDPfA) au cours des 30 dernières années, l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 pour l'Afrique que nous voulons² au cours des dix dernières années pour garantir l'égalité des sexes, éliminer toutes les formes de discrimination et de violence, et parvenir à la réalisation pleine et entière des droits fondamentaux des femmes. Nous sommes conscients des liens entre le BDPfA, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et son examen, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, les engagements de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, les stratégies précieuses pour l'autonomisation des femmes, des filles et des personnes diverses sur le plan du genre et la réalisation de leurs droits humains et du développement durable. Notant l'importance d'un engagement significatif des OSC, des jeunes et des personnes diverses dans le processus de la Commission de la condition de la femme (CCF), nous soutenons les recommandations du Pacte pour l'avenir visant à revitaliser la Commission.

Reconnaisant que depuis 1995, des réformes et des étapes importantes ont été franchies, en particulier dans le domaine juridique où des lois ont été promulguées, conduisant à l'institutionnalisation des droits de la femme dans divers pays. L'adoption du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, communément appelé protocole de Maputo, en 2003 et sa ratification par 44 pays reflètent la bonne volonté et l'engagement des États membres en faveur de la protection et de la promotion des droits de toutes les femmes et filles africaines.

Reconnaisant que 2025 marque également une décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) avec des engagements clairs en faveur de l'égalité des sexes pour tous en tant qu'objectif autonome 5 et intégré dans les 16 autres ODD. L'Agenda 2063, dont les aspirations pour le développement de l'Afrique sont axées sur les personnes, s'appuie sur le potentiel des populations africaines, en particulier ses femmes et ses jeunes, et se préoccupe des enfants - rappelant que tous les États membres africains se sont engagés dans ces agendas progressistes et mettent en œuvre les aspirations. Nous reconnaissons l'engagement de l'Afrique à donner la priorité et à réaliser l'Afrique que nous voulons, où l'éradication de la pauvreté, la promotion de la paix, la lutte contre les inégalités de revenus et d'opportunités et l'accès aux besoins fondamentaux de la vie - eau, assainissement, électricité, sécurité et protection sociales, ainsi que la garantie des droits fonciers des femmes - deviennent une réalité.

Préoccupés par le fait que, malgré les progrès réalisés à ce jour dans les réformes législatives et politiques en Afrique, les causes profondes de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes et des filles et les déséquilibres de pouvoir entre les femmes et les hommes restent largement inchangés. Dans la majorité des pays africains, les hommes et les garçons continuent de bénéficier d'avantages patriarcaux à tous les niveaux de la société, dans la sphère privée ou publique, ce qui se traduit par une exclusion et une discrimination importantes à l'égard des femmes et des filles. Les changements réels en matière de pouvoir et d'équité ne sont pas encore complètement réalisés, et les femmes et les filles

¹ <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/01/beijing-declaration>

² <https://unsdg.un.org/2030-agenda>



continuent de porter le fardeau du maintien des sociétés dans une structure sociale inégalitaire.

Nous sommes inquiets de l'émergence de nouvelles formes de violations des droits des femmes non prévues dans les engagements de la plateforme de Pékin ou dans les itérations actuelles des cadres juridiques, telles que le fémicide, les crimes d'honneur, l'exploitation facilitée par la technologie, l'exploitation par le secteur privé, ainsi que les obstacles systématiques à l'égalité entre les femmes et les hommes qui n'ont pas été levés, tels que les soins non rémunérés, qui empêchent les femmes de vivre pleinement leur vie, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée. Les droits des femmes, l'égalité entre les hommes et les femmes et les systèmes de gouvernance inclusifs font l'objet d'un recul et d'un retour de flamme sur le continent africain en raison de la montée du fondamentalisme et du conservatisme à l'échelle mondiale et régionale. Les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans toutes leurs diversités, les taux élevés de féminicide et les multiples obstacles à la participation effective des femmes et des filles à la vie publique sont toujours normalisés et confrontés à une volonté politique de changement inadéquate de la part des États membres. La charge accrue des soins non rémunérés et du travail domestique, ainsi que la perte massive d'emplois pour les femmes dans le secteur informel et l'augmentation des taux de chômage et de sous-emploi chez les jeunes, y compris les jeunes femmes et les femmes handicapées, ne font qu'aggraver la crise. L'insécurité croissante des droits fonciers des femmes et le contrôle limité des ressources naturelles pour les femmes et les filles, ainsi que le rétrécissement des espaces pour la société civile, la montée de l'extrémisme violent et le renforcement des structures patriarcales, sont troublants.

Préoccupée par l'augmentation des cas de violation des droits des femmes dans le sport. Il s'agit notamment de pratiques alarmantes telles que les avortements forcés, les règles réglementées et la surveillance de l'utilisation des contraceptifs. Ces mesures intrusives violent l'autonomie corporelle et les droits reproductifs des athlètes féminines, souvent sous prétexte d'améliorer les performances ou d'adhérer à des régimes d'entraînement stricts. Les avortements forcés et le contrôle des règles peuvent avoir de graves conséquences physiques et psychologiques et nuire à la santé et au bien-être des athlètes. Le contrôle de l'utilisation des contraceptifs porte atteinte à la vie privée et peut aboutir à un contrôle coercitif des choix en matière de procréation. Il est indispensable d'aborder ces questions pour garantir un traitement éthique, sauvegarder les droits de l'homme et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'industrie du sport.

Préoccupée le fait que l'Afrique perd 86,6 milliards de dollars par an à cause des flux financiers illicites³ qui empêchent les pays en développement de générer les recettes nécessaires pour répondre à leurs besoins de dépenses récurrentes et financer leurs plans de développement à long terme. [L'Afrique abrite 18 des 20 premiers pays](#) avec les taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde. En Afrique occidentale et centrale, 41 % des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans, et en Afrique orientale et australe, 35 % des femmes ont été mariées alors qu'elles étaient enfants. On estime que 3 100 des 4 000 infections par le VIH se produisent en Afrique, selon le rapport 2024 sur le sida, The Urgency of Now : Le sida à la croisée des chemins. Plus d'un jeune sur quatre en Afrique - environ 72 millions - est au chômage, en cours d'études ou de formation (NEET). Deux tiers d'entre eux sont des jeunes femmes. Ces statistiques inquiétantes continuent de laisser l'Afrique à la traîne dans ses efforts pour réaliser les aspirations et les engagements de l'Afrique que nous voulons.

Malheureusement, 30 ans plus tard, le rêve et l'idéologie du panafricanisme et de l'ubuntu restent irréalisés et stagnent alors que l'Afrique est confrontée au coût élevé des barrières néocoloniales telles que les frontières géopolitiques, les fossés linguistiques, la triple crise du changement climatique, les niveaux élevés de flux financiers illicites et d'extractivisme, le fardeau de la dette et la dépendance excessive à

³ https://www.un.org/osaa/sites/www.un.org/osaa/files/tackling_iffs_in_tax_reform_and_illegal_commercial_practices_-_nov_2022.pdf



l'égard de l'aide étrangère pour les initiatives de développement nationales et régionales. Préoccupés par le fait que nous assistons toujours à une montée significative de la xénophobie, à l'enracinement des idéologies économiques néolibérales, à la misogynie et à l'extrémisme, qui sont souvent présentés comme des formes de nationalisme, de protectionnisme et de croissance économique, parmi les défis importants auxquels le continent est actuellement confronté.

En outre, la militarisation de l'élite dirigeante et la concentration de l'autorité politique et économique, associées à l'abus de pouvoir et au manque de transparence, d'intégrité des élections et de redevabilité, sont évidentes. Les conséquences négatives de la géopolitique et la négligence des droits des femmes dans la crise migratoire sont des inconvénients importants. Le rétrécissement de l'espace civique s'accompagne d'un affaiblissement continu des voix africaines, du rôle des syndicats et des défenseurs des droits de l'homme, et d'un déclin de la liberté d'expression et d'association. Ces défis sont encore exacerbés par les mesures d'austérité qui réduisent les investissements dans les services sociaux fondamentaux pour l'autonomisation des femmes et des filles, ce qui est encore aggravé par les conflits armés et non armés qui entraînent une augmentation de la violence à l'encontre des femmes, des filles, des enfants et des groupes minoritaires, y compris la violence facilitée par la technologie et le fémicide. Ces problèmes urgents sont encore exacerbés par la récurrence des catastrophes et des phénomènes météorologiques extrêmes imprévisibles, qui sont liés à la crise climatique actuelle qui a des répercussions différentes sur les femmes et les filles. Par conséquent, la nécessité de prendre des mesures immédiates et transformatrices est soulignée.

Nous lançons donc l'appel suivant à tous les États membres, aux agences des Nations unies, à l'Union africaine et aux autres parties prenantes :

Domaine 1 : Développement Inclusif, Prospérité Partagée et Travail Décent

Pour garantir un développement inclusif en Afrique, il est indispensable d'inclure les personnes marginalisées et structurellement exclues dans le processus de développement et de mettre en place des mécanismes efficaces pour tenir les entreprises multinationales et nationales responsables du respect des principes de transparence, des droits de l'homme et des affaires, et de la justice écologique⁴.

Soins Non Rémunérés et Travail Domestique

Dans tous les pays d'Afrique, les inégalités entre les sexes, qui font que les femmes assument plus que les hommes la charge des soins primaires, sont enracinées dans les normes et les systèmes sociétaux et culturels au sein des ménages, dans la sphère publique et sur le lieu de travail. Les femmes et les jeunes filles en pâtissent de manière disproportionnée car, dans tous les pays africains, les femmes passent plus de temps que les hommes à effectuer des tâches domestiques et non rémunérées⁵. Cette situation exacerbe la pauvreté en temps des femmes et limite considérablement leur capacité à participer à diverses activités politiques, sociales et économiques. Les objectifs d'émancipation économique des femmes sont entravés par le maintien de la division du travail entre les sexes et par la nature des soins non rémunérés. Les femmes vivant dans la pauvreté, en particulier, sont fortement limitées dans leur capacité à accéder aux opportunités économiques, ce qui est une condition essentielle à l'autonomisation économique des femmes.



⁴ <https://ngocsw.org/wp-content/uploads/2020/04/Radhika-Balakrishnan-Inclusive-development-.pdf>

⁵ <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2024/03/11/gender-divide-unpaid-care-and-domestic-work-across-afe-afw-africa>



Appel à L'action

- Développer des politiques et des lois nationales sur les soins et le travail domestique qui reconnaissent, et redistribuent les soins et le soutien en réaffectant les ressources, un financement suffisant aux initiatives sur le travail domestique et les soins non rémunérés, et un partage plus équitable des responsabilités entre l'État, les ménages et les femmes sera atteint.



Travail Décent

Alors que nous célébrons les 10 ans de l'Agenda 2030, il est notable que les pays africains ont pris des engagements dans le cadre de l'ODD 8 pour promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Cependant, les déficits de travail décent affectent tous les travailleurs domestiques en ce qui concerne les conditions de travail des travailleurs domestiques, des travailleurs migrants et des travailleurs informels, dont la majorité sont des femmes.

Appel à L'action

- Élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme⁶ qui appelle les États membres à « protéger, respecter et réparer » les droits de l'homme dans le cadre des activités des entreprises. Les États doivent définir des attentes claires pour les entreprises en adoptant des politiques, des lois et des réglementations efficaces. Les États doivent en outre veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en place pour prévenir, enquêter, punir et réparer les effets négatifs sur les droits de l'homme.
- Appeler à la ratification du protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.
- Améliorer les capacités des institutions liées au marché du travail à faire face aux violations des droits de l'homme, à respecter les droits des travailleurs migrants et à résoudre les problèmes de discrimination émergents en matière de migration de main-d'œuvre.
- Accroître la participation des travailleurs migrants aux syndicats et associations afin de garantir que leur voix soit entendue dans les processus de dialogue social.



La Crise de la Dette Extérieure et les Mesures Fiscales

L'impact de la crise économique et de la dette sur les femmes et leur situation socio-économique générale, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'emploi et de l'agriculture, s'est avéré dévastateur pour le bien-être de toutes les femmes en Afrique. Le fardeau caché qui pèse sur les femmes est qu'elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois mal rémunérés, d'avoir moins d'économies et de posséder moins de richesses que les hommes. De nombreuses femmes et jeunes filles travaillent dans le secteur informel, où la sécurité de l'emploi est négligeable et les revenus instables.

Appel à L'action

- Les États membres de l'Afrique doivent améliorer la mobilisation des ressources nationales et développer des systèmes d'imposition progressifs, en veillant à ce que la répartition des richesses favorise l'investissement social et la croissance inclusive.
- En outre, l'exécution de stratégies d'annulation de la dette et l'exigence de réparations permettraient de réorienter des ressources de première nécessité vers des efforts de développement social qui font progresser l'égalité des sexes pour tous, en particulier pour les femmes et les populations marginalisées.
- La redevabilité des entreprises et l'éradication de la corruption systémique dépendent de la prévention des flux financiers illicites et de l'exécution d'une budgétisation sensible au genre.



⁶ <https://www.undp.org/asia-pacific/bizhumanrights/publications/guiding-principles-business-and-human-rights>



Un Taux de Chômage Élevé

L'Afrique a la particularité d'être un continent relativement jeune avec une population jeune en croissance rapide. Cette situation est porteuse d'un grand potentiel, mais aussi de quelques défis. La jeunesse africaine est confrontée à des défis pressants lors de la transition entre l'école et le travail. Plus d'un jeune sur quatre en Afrique, soit environ 72 millions, n'a pas d'emploi, d'éducation ou de formation (NEET). La disparité entre les sexes persiste : deux tiers d'entre eux sont des jeunes femmes⁷. Notamment, l'emploi salarié, en particulier dans les secteurs public et privé formels, est marqué par d'importantes restrictions des droits et libertés des travailleurs, y compris des violations des normes du travail, des licenciements abusifs, des réductions des heures de travail et des salaires et des violations des normes de santé et de sécurité au travail.

Appel à L'action

- Donner la priorité au renforcement de l'engagement et de l'agence significatifs des femmes et des filles, notamment en réduisant la fracture numérique entre les sexes et les écarts, afin de garantir un accès équitable à la technologie et à l'innovation.
- Renforcer l'autonomisation économique des femmes et atténuer les disparités entre les sexes sur le marché du travail en formalisant le secteur informel par le biais d'initiatives telles qu'une attribution de 50 % des marchés publics aux femmes à tous les niveaux.
- La ratification et la mise en œuvre de la Convention 190 de l'OIT contre la violence et le harcèlement garantiront des lieux de travail plus sûrs et plus dignes sur l'ensemble du continent, accordant en fin de compte aux femmes des droits fondamentaux.

Les Droits Fonciers des Femmes

L'accès aux ressources productives et leur contrôle sont des facteurs déterminants de l'émancipation économique des femmes. Malgré les progrès accomplis, les femmes continuent de se heurter à plusieurs obstacles, notamment les normes sociales et les pratiques culturelles qui perpétuent la discrimination fondée sur le sexe en matière d'accès à la terre, de contrôle et de propriété. Cela empêche les femmes et leurs communautés de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer au développement durable.

Appel à L'action

- Veiller à ce que tous les gouvernements africains adoptent, mettent en œuvre et financent la [Charte de revendication du Kilimandjaro par les femmes rurales africaines \(2016\)](#).
- Combattre la violence sexiste à l'encontre des défenseurs des droits fonciers des femmes, améliorer l'accès à l'information pour les femmes vivant dans des zones reculées et rurales, ainsi que s'attaquer aux impacts disproportionnés de la crise climatique sur les femmes et aux exclusions fondées sur l'identité, l'invisibilité ou l'appartenance ethnique.
- Les gouvernements africains et les agences de développement foncier en Afrique doivent investir dans le renforcement des capacités menées par les communautés afin d'éliminer les pratiques culturelles qui perpétuent le patriarcat dans la gestion et l'administration des terres.
- Donner aux femmes et aux filles en Afrique les ressources et les capacités adéquates pour diriger et être au centre de la prise de décision foncière, en s'appuyant sur les connaissances autochtones et les expériences vécues des femmes et des filles dans les zones rurales concernant la restauration des terres, la productivité, l'adaptation au changement climatique et les méthodes d'atténuation.
- Adopter des données foncières adéquates sur les droits fonciers des femmes qui placent au centre la durabilité écologique et le leadership des femmes dans la gouvernance foncière.
- Le gouvernement doit intégrer une mesure des droits fonciers pour s'assurer que les données sont ventilées par sexe dans tous les recensements nationaux et économiques africains. Il doit également utiliser les données existantes et collecter de nouvelles données spécifiques aux attaques contre les défenseurs des droits fonciers



⁷<https://ilostat.ilo.org/blog/african-youth-face-pressing-challenges-in-the-transition-from-school-to-work/>



Domaine 2 : Éradication de la Pauvreté, Protection Sociale et Services Sociaux

Pour éliminer la pauvreté, nous devons démanteler ses dimensions sexospécifiques, institutionnalisées, systémiques et générationnelles en promouvant des politiques et des pratiques qui mettent les femmes et les groupes marginalisés au centre des réformes de la justice économique et sociale.

La pandémie de COVID-19 et les chocs qui ont suivi entre 2020 et 2022 ont entravé les efforts mondiaux d'éradication de l'extrême pauvreté, et la reprise a été inégale, les pays à faible revenu étant à la traîne. D'ici 2030, 590 millions de personnes pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté si les tendances actuelles persistent. Sans une accélération substantielle de la réduction de la pauvreté, moins de 3 pays sur 10 devraient réduire de moitié la pauvreté nationale d'ici 2030. Malgré des efforts et des engagements croissants pour étendre les programmes de protection sociale, des lacunes importantes dans la couverture laisseront 1,4 milliard d'enfants sans couverture en 2023. Le changement climatique entrave la réduction de la pauvreté et les catastrophes font que des millions de ménages deviennent pauvres ou restent piégés dans la pauvreté⁸. En outre, les conclusions du rapport 2024 sur le développement durable en Afrique (RADD) soulignent la nécessité pour l'Afrique d'accélérer les progrès sur les ODD 1, 2 et 17 et d'inverser la tendance négative en matière d'action climatique (objectif 13)⁹

Appel à L'action

- L'adoption de politiques de redistribution et l'augmentation des financements nationaux pour l'éducation, la santé et la protection sociale.
- Supprimer les obstacles à l'achèvement, au maintien et à la transition des femmes et des filles à l'école, y compris les filles enceintes, les mères adolescentes et les personnes handicapées, et fournir une éducation complète comprenant l'enseignement technique et professionnel, l'alphabétisation des adultes, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) et l'éducation sexuelle complète (CSE) au sein et en dehors des écoles, fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'intégrité corporelle, basée sur des données probantes, accessible à tous, adaptée à l'évolution des capacités des enfants et des adolescents, et permettant une plus grande autonomie dans la prise de décision et la vie.
- Garantir l'accès à des informations et des services disponibles, acceptables, abordables, de qualité, adaptés aux jeunes et complets en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (DSSR), qui comprennent des contraceptifs et des avortements sûrs et légaux, sans discrimination, en particulier à l'égard des femmes vivant avec le VIH, des jeunes femmes et des filles handicapées, des travailleurs du sexe, des travailleurs domestiques et des femmes migrantes, afin de réduire les taux de mortalité maternelle.
- Accroître les investissements dans la protection sociale et les services sociaux accessibles à tous au cours de leur cycle de vie, réglementer et/ou inverser la privatisation des systèmes de protection sociale afin de garantir que les services publics restent un bien public, et refuser les accords commerciaux et d'investissement qui empêchent les États d'assurer une protection sociale pour tous.
- Renforcer les régimes de protection sociale qui favorisent, le cas échéant, la reconnaissance économique, sociale et juridique des soins non rémunérés et du travail domestique et permettent de valoriser ce travail dans le cadre de régimes contributifs.
- Investir dans l'éducation numérique pour toutes les catégories démographiques, en veillant à l'inclusivité et en mettant en œuvre des programmes d'éducation numérique. En outre, les politiques devraient optimiser les avantages de la numérisation, en particulier pour les femmes et les filles, et intégrer une pédagogie transformatrice du genre dans l'éducation.
- Donner la priorité aux cadres juridiques, aux réformes législatives et politiques afin de garantir la réintégration et la poursuite de l'apprentissage pour tous les enfants, en particulier pour toutes les filles et tous les adolescents scolarisés ou non, y compris ceux qui vivent dans des zones rurales, qui se déplacent et qui sont handicapés.
- Investir dans les programmes d'alimentation scolaire, la santé et la nutrition scolaires, et les stratégies d'adaptation au climat pour augmenter les taux de rétention des filles et des jeunes femmes, et renforcer leur nutrition et leur résilience au changement climatique, en s'appuyant sur des chaînes agroalimentaires à valeur ajoutée.



⁸ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2024.pdf>

⁹ <https://www.undp.org/africa/publications/2024-africa-sustainable-development-report>



Domaine 3 : Absence de Violence, de Stigmatisation et de Stéréotypes

Prévenir de manière proactive et mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles en démantelant les structures de pouvoir inégales et en encourageant des relations équitables et respectueuses qui donnent la priorité à la sécurité, à l'autonomie et à la dignité de toutes les femmes et de toutes les filles.

Appel à L'action

- Combattre toutes les manifestations de violence à l'encontre des femmes et des filles en améliorant l'accès à la justice et à des services complets via une stratégie multisectorielle qui intègre un soutien psychosocial et économique aux survivants tout en mettant en œuvre un cadre durable de droits de l'homme et de justice qui s'attaque aux origines structurelles et systémiques de toutes les formes de violence.
- Créer et mettre en place une base de données centralisée pour les statistiques sur la violence fondée sur le genre afin de servir de mesure de développement pour les nations (sur la base de données probantes).
- S'attaquer à toutes les formes de violence à l'encontre des jeunes femmes et des adolescentes dans toutes leurs diversités en améliorant l'accès à la justice et à des services complets, par le biais d'une approche multisectorielle qui inclut un soutien psychosocial et économique aux survivants, et adopter une approche soutenue des droits de l'homme et de la justice qui s'attaque aux causes structurelles et systémiques de toutes les formes de violations.
- Protéger les femmes défenseurs des droits de l'homme en créant un environnement sûr et propice à la défense des droits de l'homme et à la prévention des violations et des abus, entre autres les menaces, le harcèlement et la violence.
- Mettre en œuvre des plans d'action nationaux alignés sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres cadres de paix et de sécurité qui préservent les droits des femmes dans les contextes de crise et humanitaires.
- Reconnaître les différentes formes émergentes de violence à l'égard des femmes, telles que la violence facilitée par le numérique et le fémicide, et élaborer des lois autonomes sur ces violations émergentes.
- Mettre en place des programmes communautaires qui favorisent la sensibilisation, apportent un soutien aux survivants, et remettent en question les normes culturelles qui perpétuent la violence. Les services de police et les services juridiques tenant compte des sexospécificités doivent être prioritaires pour garantir la sécurité des femmes.
- Adopter, ratifier et domestiquer la Convention de l'UA sur la violence à l'égard des femmes et des filles.¹⁰
- Mettre en place des politiques et des lois progressistes qui prévoient la réinsertion des jeunes filles ayant eu des grossesses précoces. Garantir la mise en place de filets de sécurité sociale pour les familles et les filles qui ont eu des grossesses précoces.



¹⁰ In February 2024, the Heads of State and Government reiterated their commitment to support and conclude the negotiations and submit a draft Convention for adoption in February 2025.



Domaine 4 : Participation, Redevabilité et Institutions Sensibles à la Dimension de Genre

Favoriser et promouvoir un environnement inclusif et favorable qui donne la priorité aux mesures spéciales, aux réformes électorales et aux changements systémiques afin d'assurer la participation et la représentation pleines et entières, égales et significatives des femmes au pouvoir et à la prise de décision politique.

Appel à L'action

- Garantir et allouer des financements et des ressources publiques aux systèmes de protection sociale et aux infrastructures sociales publiques, y compris les services sexuels et reproductifs. Allouer des budgets progressifs et sensibles au genre pour l'égalité des sexes, et les programmes de santé et d'éducation plus spécifiquement.
- Éliminer toutes les formes de violence électorale à l'encontre des femmes et des filles et réduire tous les obstacles des femmes à la réalisation de postes électifs.
- Investir dans la collecte de données intégrées du niveau local au niveau national et développer des plateformes de sensibilisation et de responsabilisation qui suivent les progrès des acteurs étatiques en matière d'engagements mondiaux/régionaux/nationaux en faveur de l'égalité des sexes, encouragent le partage d'informations et favorisent une collaboration et une mise en œuvre interministérielles ouvertes, inclusives et accessibles.
- Supprimer et abroger les lois qui criminalisent les femmes et les filles sur la base de l'orientation sexuelle, du statut VIH, de l'identité et de l'expression de genre, du travail sexuel et d'autres droits à l'autonomie et à l'intégrité corporelles.



Domaine 5 : Sociétés Pacifiques et Inclusives

Promouvoir une paix durable en établissant des sociétés inclusives et en éradiquant les inégalités et les discriminations structurelles et systémiques, la prolifération et l'enracinement des conflits violents armés et non armés, notamment au Soudan, en République démocratique du Congo et au Cameroun, pour n'en citer que quelques-uns, en cultivant la solidarité et en garantissant la participation et la représentation significatives de toutes les femmes, de toutes les filles et de tous les autres groupes marginalisés. Cela permet d'envisager et de garantir une société dans laquelle chaque individu existe sans aucune forme de violence, d'injustice et de préjugé, avec un accès équitable aux ressources et à la prise de décision. Le chemin vers ces sociétés passe par la mise en place d'institutions transparentes, responsables et inclusives qui promeuvent le respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Appel à L'action

- Intégration des questions relatives aux petites filles dans tous les processus de prévention des conflits et de paix.
- Mettre en œuvre des plans d'action nationaux élaborés conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et à d'autres instruments relatifs à la paix et à la sécurité qui protègent les droits des adolescentes et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités dans les situations de conflit et les contextes humanitaires et qui garantissent leur participation et leur prise de décision effectives et significatives dans les questions relatives à la paix et à la sécurité.
- Reconnaisant les conflits étendus et durables à travers l'Afrique, augmenter les investissements dans l'éducation à la paix et l'agenda des femmes, de la paix et de la sécurité (WPS) ; donner la priorité au maintien de services publics sûrs et accessibles, y compris la planification familiale inclusive et progressive, la santé prénatale, intrapartum, post-partum et néonatale pendant les conflits et en temps de paix, en tenant compte des capacités évolutives des adolescentes et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités.
- Adopter des plans d'action nationaux, allouer des budgets spécifiques et approuver le cadre de résultats continental de l'UA sur la SPM en vue d'une mise en œuvre, d'un suivi, d'une évaluation et d'un rapport efficaces ;
- Assurer la participation significative des filles et des femmes aux processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les forums locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325 et de l'Agenda 2063.
- S'attaquer à la prolifération et à l'enracinement des conflits violents armés et non armés et investir dans la consolidation de la paix qui tient compte de la contribution et des efforts des femmes et des filles africaines dans toutes leurs diversités.

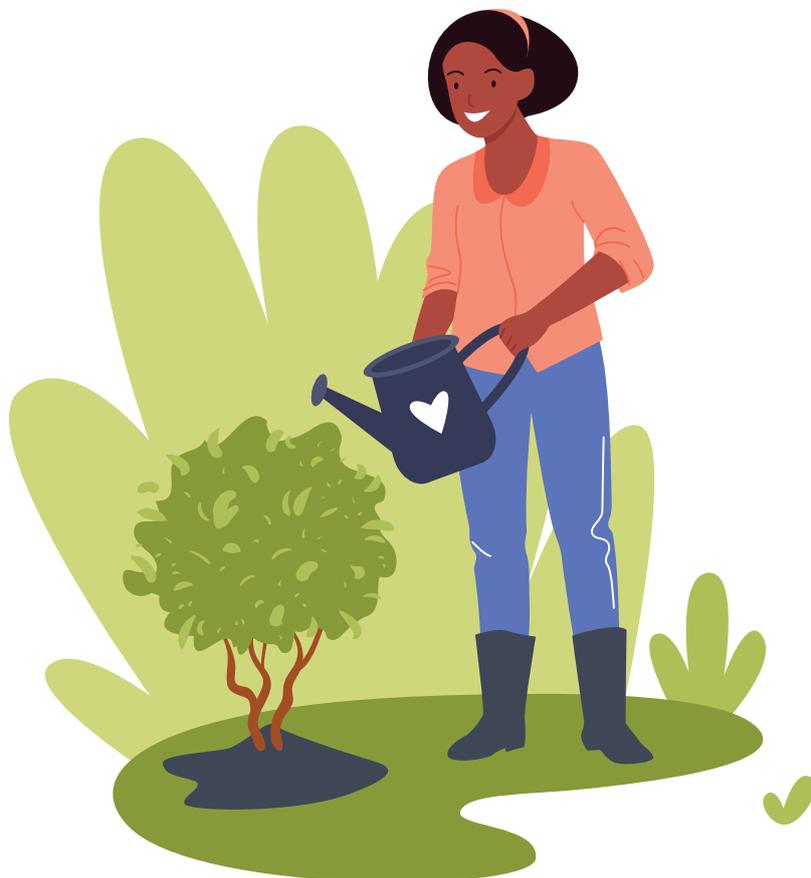


Domaine 6 : Conservation, Protection et Réhabilitation de L'environnement

Pour promouvoir des actions et des politiques de lutte contre le changement climatique inclusives et tenant compte des sexospécificités, les femmes et les filles doivent jouer un rôle central dans l'identification des actions de lutte contre le changement climatique, être incluses dans l'élaboration de la politique et de la législation en matière de climat et être activement impliquées dans les interventions visant à répondre au changement climatique.

Appel à L'action

- Atténuer et inverser l'impact négatif du modèle de développement extractiviste et néolibéral sur les écosystèmes et les communautés locales/de base, en particulier sur les femmes et les filles autochtones et rurales.
- Investir dans l'agriculture, en particulier dans la production alimentaire, à hauteur d'un minimum de 10 % du budget national, conformément à la Déclaration de Malabo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), afin de garantir que les femmes productrices de denrées alimentaires disposent des ressources dont elles ont besoin pour améliorer leur productivité et atteindre la sécurité alimentaire ;
- Accroître les investissements dans la recherche, dans une optique intersectionnelle, sur les dimensions sociales et sexospécifiques du changement climatique et sur les actions nécessaires afin que la base de données probantes et l'argumentation puissent être renforcées et intégrées dans les politiques, plans et programmes mondiaux. Les données ventilées par sexe liées au climat doivent être systématiquement collectées et analysées.
- Investir dans des systèmes de santé résilients, en mettant l'accent sur les DSSR, en offrant des possibilités de lever les obstacles persistants à la réalisation du droit à la santé, tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité au changement climatique.



Prise de Position des Organisations de la Société Civile Africaine sur L'examen de Pékin+30



 FEMNET Secretariat
 @femnetprog
 FEMNET1
 FEMNET Secretariat

12 Masaba Road, Lowerhill 
P.O. Box 54562-00200 Nairobi, Kenya 
+254 20 2712971/2 
admin@femnet.or.ke 
www.femnet.org 